

le ragot

des Yvelines



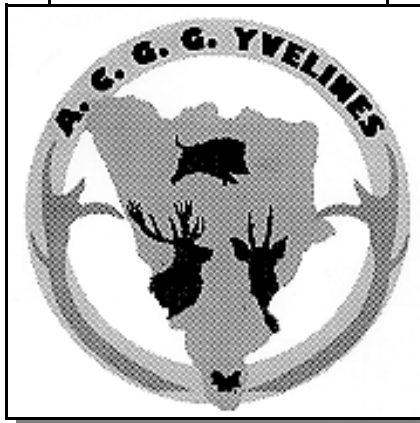
Bulletin de
l'Association des
Chasseurs de Grand Gibier
des Yvelines

ACGGY
Poste de Bel Ebat
78125 ORCEMONT
Tel 01 30 59 85 07

Bulletin n° 19 Aout 2002

Table des matières

| | |
|------------------------------|---|
| Le mot du président | 1 |
| Nouvelles du département | 2 |
| Classements en cours | 3 |
| Nouvelles de l'association | 5 |
| Bilan de la saison 2001.2002 | 6 |



| | |
|-------------------------------|----|
| 30 ans après | 8 |
| Préparation de la saison 2002 | 9 |
| Trousse de premier secours | 10 |
| Miradors de battue | 11 |
| Fiches de battue | 12 |

Rédaction
Gérard Bedarida
g.bedarida@epos.fr
Alain Lesourd
Dessins
Blaise Prud'hon

Chers amis,

Voici, pour les vacances un petit ragot rapide : un marcassin des Yvelines. Un numéro plus conséquent sera publié à la rentrée scolaire.

J'ai été profondément choqué par le fait que la loi d'amnistie intègre les délits de braconnage.

Déjà en tant que telle, l'amnistie pour cause d'élection relève d'un usage dépassé. Mais s'agissant des délits de braconnage, cela constitue une grave erreur dans la politique de la chasse.

Pour le commun des mortels, ces problèmes sont mineurs au regard de la grande délinquance. Mais pour ceux qui vivent à la campagne, il s'agit de délits qui empoisonnent la vie de tous, des chasseurs comme des non chasseurs et qui constituent une atteinte permanente à la faune, à la tranquillité des territoires, et au respect de la vie en société.

Quand on sait par ailleurs la quantité d'efforts, de planques, de services de nuit ou de jours fériés déployés par la garderie pour arriver à en prendre quelques uns en flagrant délit, cela revient à envoyer un camouflet magistral à toute la garderie ONCFS et dans une moindre mesure à la Gendarmerie et à la Justice. Compte tenu des délais nécessaires pour traiter les affaires en justice, c'est au moins une année de travail qui est jetée à la poubelle.

En ces temps où l'insécurité constitue un des thèmes majeurs des hommes politiques, renier ainsi le travail de la police de la chasse représente une incohérence grave.

Il se murmure que cette amnistie aurait été décidée pour supprimer les procès verbaux dressés aux chasseurs qui n'acceptaient pas les réductions de périodes de chasse ou qui contestaient certaines mises en réserve du domaine maritime. Pour quelques PV sautés, on aura sacrifié toute l'action menée sur tout le reste du territoire français.

Les braconniers et autres manouches dont tout le monde se plaint lors des réunions de plan de chasse ont bien raison de rigoler.

J'espère bien que cette amnistie ne sera pas reconduite dans 5 ans. Parlez en à vos élus à l'occasion.

En attendant, je vous souhaite une excellente ouverture pour cette nouvelle saison de chasse.

Gérard BEDARIDA

Nouvelles du département

Exposition des trophées de cerfs des Yvelines pris en 2001/2002

L'exposition annuelle de trophées organisée par l'ONF et la Ficevy s'est tenue cette année pendant le salon Grand Gibier tenu à Rambouillet du 6 au 8 avril 2002, soit juste après la fin de la saison.

Cette exposition a pu être admirée par les très nombreux visiteurs du salon (environ 40.000 personnes).

Le nombre de trophées présentés était en nette augmentation

Il s'agissait de la première exposition de trophées suivant la mise en application du plan de chasse sélectif avec limite C1/C2 à 10 cors. Il y avait de nombreux jeunes animaux et quelques très beaux animaux.

On a noté également un « superbe » cerf ravalant redevenu daguet.

Un regret toutefois, elle était située autour de l'espace consacré au restaurant et de ce fait, elle n'était pas accessible pendant les repas. Nous espérons qu'une solution plus pratique sera trouvée pour ouvrir son accès à tous.

Présentation officielle des résultats du comptage selon la méthode approche et affût combinés en 2002

A l'occasion du salon Grand gibier, Michel Denis du Cemagref, est venu présenter les résultats du comptage 2002 en forêt de Rambouillet.

Voulant éviter les contestations connues dans le passé, le Cemagref a expliqué avec beaucoup de soins la méthode appliquée.

Voici brièvement les résultats constatés :

- La zone de comptage porte sur 13.000 ha situés à l'Ouest de la nationale 10.
- le comptage sur le massif Ouest donne 785 animaux comptés sur 13.056 ha soit une densité de 6 animaux aux 100 hectares.
- Appliquant un coefficient correcteur, le Cemagref aboutit à un effectif probable de 860 animaux.
- Ce coefficient est destiné à compenser les animaux non présents ce jour-là et donc non comptés. Ces animaux dispersés dans les bois environnants sont rattachés à la « population-mère » faisant l'objet du comptage.
- La densité théorique de 6,6 animaux aux 100ha nous semble donc artificielle puisqu'il faudrait ajouter alors les surfaces boisées périphériques
- L'étalement du comptage sur 3 jours pourrait avoir entraîné un double comptage d'une douzaine d'animaux.
- La population n'est pas harmonieusement répartie sur la zone de comptage. De nombreuses zones vides ont été constatées notamment au centre et au Nord est.
- La densité d'animaux est plus basse en forêt domaniale
- Les grandes concentrations d'animaux ont été comme d'habitude constatées sur les territoires privés tranquilles (pas forcément de grande superficie)
- Le sex-ratio apparaît déséquilibré. Les chiffres bruts donnent 1 mâle pour 1,5 femelles. Le ratio probable serait de 1/1,35. Ce déséquilibre est la conséquence des fortes attributions de cerfs mâles ces dernières années contre lesquelles nous nous étions alarmés (le Ragot n°17).
- L'ONF a rappelé que la densité optimale de cerfs en forêt de production ne pouvait pas dépasser 4 animaux aux 100 hectares.

Ce comptage a soulevé à nouveau les questions relatives à la place du cerf en forêt de Rambouillet et à sa répartition. Nous aborderons ce sujet dans le prochain Ragot.

Conseil de Gestion patrimonial de la Forêt de Rambouillet

Parallèlement à la démarche de classement en forêt de protection, l'ONF a mis en place un Conseil de Gestion Patrimoniale de la Forêt de Rambouillet destiné à recueillir les avis des différents utilisateurs de la forêt.

Plusieurs commissions ont été créées : sylviculture, accueil du public, chasse.

La commission chasse était composée de représentants de l'ONF, de l'équipage de Bonnelles, de l'association des suiveurs de la chasse à courre, de la SARAF, du GACFOR, de la Ficevy et d'associations de naturalistes.

Elle a notamment débattu de la place du cerf, du sanglier et du chevreuil en forêt de Rambouillet. Mais elle a également traité de l'organisation de l'espace forestier (gagnage, engrillagements etc...), du petit gibier (renard, lièvre, bécasse, pigeon ramier), et de la cohabitation entre les différents utilisateurs de la forêt.

Les différentes commissions se sont réunies au premier semestre et doivent présenter la synthèse de leurs travaux en fin d'année.

Classement de la forêt de Rambouillet en forêt de protection

Après le classement de la forêt de Fontainebleau en forêt de protection intervenu au premier semestre, celui de la forêt de Rambouillet devrait être prononcé rapidement.

Conçu à l'origine pour apporter les outils juridiques de protection à des forêts menacées (ex forêts de montagne), ce statut sera utilisé en forêt de Rambouillet pour lutter contre les méfaits dus à l'accroissement permanent de l'urbanisation, des infrastructures de transport, et de l'afflux de visiteurs.

Il faut savoir qu'aujourd'hui, 11 millions de visiteurs fréquentent annuellement la forêt de Rambouillet.

La zone de classement ne concerne pas que la Forêt Domaniale mais inclut également les territoires privés.

Une des premières conséquences de ce classement devrait être la réactivation des projets de passages à gibier sur les grandes nationales.

A titre d'information, vous trouverez en page suivante l'extrait du rapport du professeur Jean Dorst concernant le classement en forêt de protection de la forêt de Fontainebleau.

Classements Natura 2000 et autres classements particuliers au titre de l'environnement dans les Yvelines

Le détail des sites faisant l'objet d'un classement Natura 2000 peuvent être consultés sur le site internet du ministère de l'environnement (ministère de l'Ecologie et du développement durable) : <http://www.environnement.gouv.fr/>.

Pour découvrir ces sites :

A partir de la page d'accueil cliquer successivement sur « nature et paysages », « natura 2000 », et « recherche géographique »

Vous pouvez alors sélectionner les sites qui vous intéressent en cliquant directement sur les cartes. le système vous affiche la carte détaillée des sites

Les autres classements (ZNIEFF, ZICO, sites classés, sites inscrits etc...) peuvent être consultés dans les pages DIREN. A partir de la page d'accueil cliquer successivement sur « régions », « Ile de France », « espaces protégés » puis explorer les différents classements.

Extrait du rapport du professeur Jean Dorst concernant la notion de forêt de protection

4 - Forêt de Protection

Fin 1999, la forêt domaniale de Fontainebleau et les forêts privées limitrophes doivent être classées en forêt de protection afin de concilier la protection du massif et la fréquentation du public. Ce classement qui complète et conforte les protections juridiques existantes sur le Massif de Fontainebleau devrait être poursuivi afin qu'en l'an 2001 l'ensemble du massif bénéficie de cette mesure de protection.

Régie par les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code forestier, le classement d'une forêt en forêt de protection vise à protéger les forêts dont la conservation est reconnue nécessaire au maintien des terres sur les montagnes et sur les pentes, à la défense contre les avalanches, les érosions et les envahissements des eaux et des sables et également à protéger les bois et forêts, quels que soient leurs propriétaires, situés à la périphérie des grandes agglomérations, ainsi que dans les zones où leur maintien s'impose, soit pour des raisons écologiques, soit pour le bien-être de la population (Code forestier, article L. 411-1).

Le classement en forêt de protection interdit pour chacune des parcelles cadastrées tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation ou la protection des boisements (Code forestier, article L. 412-2). Les forêts ainsi classées sont soumises à un régime forestier spécial qui vise à assurer la conservation de l'état boisé. La notice de gestion de la Forêt de protection de Fontainebleau définit les règles d'une gestion durable qui " doit permettre de faire du massif de Fontainebleau un espace où les impératifs d'une gestion patrimoniale sont combinées avec le maintien des usages sociaux diversifiés dont il fait l'objet, tout en assurant une meilleure protection des écosystèmes, des espèces rares à protéger et du cadre de vie des populations ". Elle organise également l'accueil des visiteurs dans le respect des écosystèmes, de la faune et des sols et incite les différents partenaires concernés par l'accueil du public à informer et éduquer régulièrement les visiteurs pour les responsabiliser.

Afin de répondre aux attentes des différents acteurs locaux, un comité consultatif des usagers de Fontainebleau, composé d'élus, d'usagers, de propriétaires autres que l'Etat, et de personnalités qualifiées a été mis en place en 1998 par la Préfecture de Seine et Marne. Pour assurer la pérennité de ce Comité, il conviendrait de lui donner un statut légal.

Institutionnalisation d'un Comité Consultatif de Gestion

Lors des travaux du Groupe de réflexion, il est apparu que les élus, les associations, les usagers, les scientifiques souhaitent être associés plus directement à la gestion du Massif de Fontainebleau. Il conviendrait donc de doter la forêt de protection d'un Comité Consultatif rassemblant les différents acteurs concernés : Etat, propriétaires privés, collectivités locales ou leurs groupements, les associations et la population fédérée par exemple dans une Union des amis et usagers du massif de Fontainebleau et les autres partenaires concernés. Chargé de définir les objectifs de la gestion forestière du massif de Fontainebleau, ce Comité Consultatif s'appuiera sur un Conseil Scientifique, indépendant, composé de personnalités nommées au niveau interministériel et capables d'apprécier les techniques de gestion de la forêt et leurs effets sur la biodiversité. Ce Conseil Scientifique donnera son avis au Gouvernement, notamment au ministre chargé de la protection de la nature ainsi qu'au ministre exerçant la tutelle sur les forêts de protection.

Avantages

- La réforme ainsi apportée à la réglementation des forêts de protection, répondrait à l'attente des différents partenaires concernés.
- Elle permettrait aussi d'institutionnaliser le Comité Consultatif mis en place par la Préfecture de Seine et Marne et d'instaurer rapidement une gestion partagée de ce territoire.

En l'attente de cette réforme, il conviendra de poursuivre le classement en forêt de protection du massif de Fontainebleau.

Inconvénients

- Sa mise en place nécessite une réforme de la partie législative et réglementaire du Code forestier consacrée aux forêts de protection et comporte donc des délais de mise en œuvre.

Nouvelles de l'association

- **Dépliant de l'association sur la gestion du grand gibier et la sécurité.**

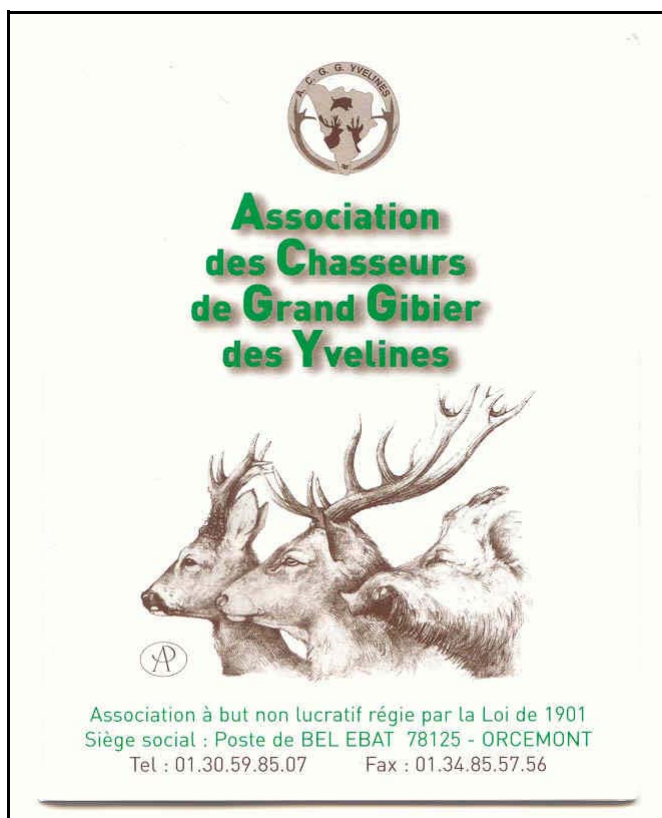
L'ACGGY a réalisé un dépliant aide-mémoire ayant trait à la sécurité et la gestion.

Tirée en format plastifié et format papier bistré, il est de la taille du permis de chasse et peut s'insérer facilement dans votre portefeuille.

Il rappelle les principes généraux en matière de sécurité et de consignes de tir.

Il comprend également un guide pratique facilitant l'évaluation de l'âge d'un animal d'après ses mâchoires. Un exemplaire a été adressé à chacun d'entre vous.

Si vous le souhaitez, vous pouvez en distribuer à vos partenaires de chasse cette saison. Appelez Elizabeth Martin (01.30.59.85.07) pour vous en procurer



- **Salon grand gibier 2002**

Nous avons participé au salon Grand Gibier qui s'est tenu du 6 au 8 avril sur l'hippodrome de Rambouillet. Comme l'an passé, nous étions invités sur le stand de la Ficevy, et avons rencontré de nombreux adhérents et candidats au brevet grand gibier.

- **Confirmation d'administrateurs**

Philippe Vignetta, administrateur de l'association a

été élu administrateur par l'assemblée générale de l'Association.

- **Chasses à Marly**

Ces chasses sont organisées par l'ONF. Elles rassemblent uniquement 9 tireurs placés sur miradors mobiles.

Compte tenu de la demande, il n'est pas possible de réserver des journées à titre collectif.

Vous pouvez vous inscrire individuellement auprès de M. Incrociati Tel 01.30.54.30.85 ou 06.23.02.42.44 ou Tobias tel 01.34.51.11.50.

Les dates de chasse sont les suivantes : 4, 18 et 25 novembre, 2, 9, et 16 décembre, 6, 20 et 27 janvier.

Le coût de la journée est de 245 euros

- **Brevet 2002**

Le 16 juin 2002 se sont présentés à l'épreuve **2002 du Brevet Grand Gibier** : **50** candidats des Yvelines et **16** candidats d'autres AD.

Ont obtenu le **second degré OR** :

BARDES Paul – BAYLAC Michel – CAMPE Claude et Didier – CHOPART Frédéric - COSTARD Cyril – de JOUVENCEL Henri (major avec 166 points) – DE-LANNOY Gérard – ESTEVES Porfirio – FRANCESCHETTI Jacques – GENET Pascale – KOELLER Christian – LEPERCHEY Gérard – LEROUX Christophe – LOUILLET Jean-Bernard – MACAIRE Stéphane – MORIN Philippe - PAUTROT Jacques – PINARDON Alex – ROCHE André – ROULAND Sylvain – SALAÜN Paul – SCHERRENS Daniel - THE- RON Jean-Louis – VALLEE Daniel .

HUGOT René et Jean – CARREE Jean-Michel.

Ont obtenu le **premier degré ARGENT** :

BARROW Denis – BOIZARD Frédéric – COING Robert – DE CLERCK Richard – HUSSON Jean-Christophe – JOACHIM Michel – LE BEGUEC Christophe – LEDAUPHIN Jean – LEGRAND Franck – MARQUET Thibaud – PETIT Jean-Pierre – VUE Bertrand – ZIOLKO Bernard — ROUSSEAU Fabien.

- **Brevet grand gibier pour les chasseurs à l'arc.**

L'association a organisé sa première épreuve pratique de tir à l'arc pour le brevet grand gibier.

Cette session a eu lieu les 4 et 5 mai dans la carrière du Rossay.

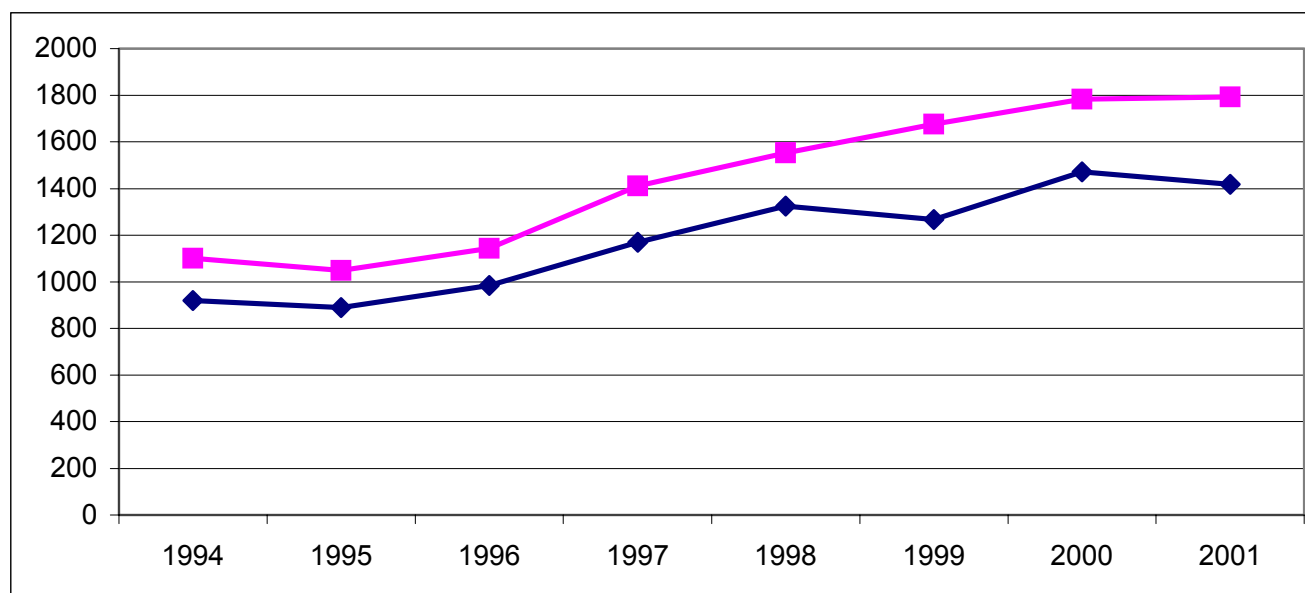
Chaque candidat tire 5 flèches à 8 mètres et 5 flèches à 12 mètres sur la cible de sanglier de l'ANCGG.

Il lui faut totaliser 25 points sur 50 avec au minimum 1 point sur chaque distance.

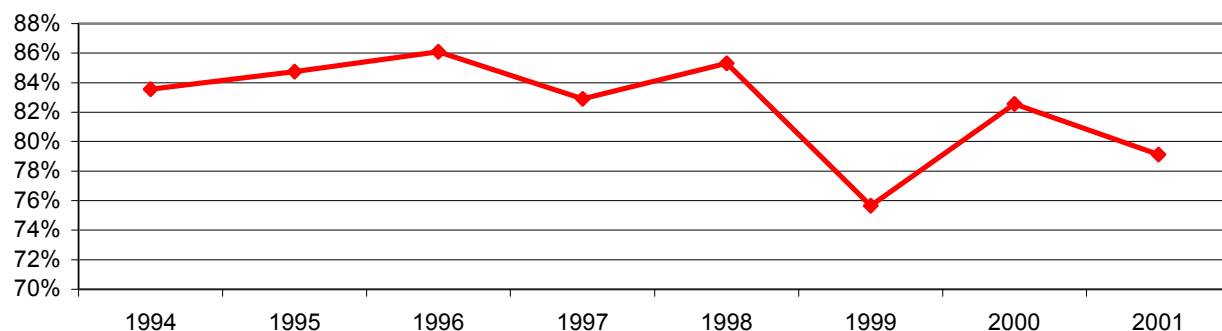
13 candidats sur 15 ont été reçus.

Bilan de la saison de chasse 2001/2002 en chevreuils

- 1418 chevreuils ont été prélevés pour 1792 attribués
- Le tableau 2001 est en baisse par rapport à 2000
- Le taux de réalisation se dégrade d'année en année. Il est actuellement de 79%. Le taux national constaté est de 85%.



Evolution du taux de réalisation du plan de chasse chevreuil dans les Yvelines de 1994 à 2001

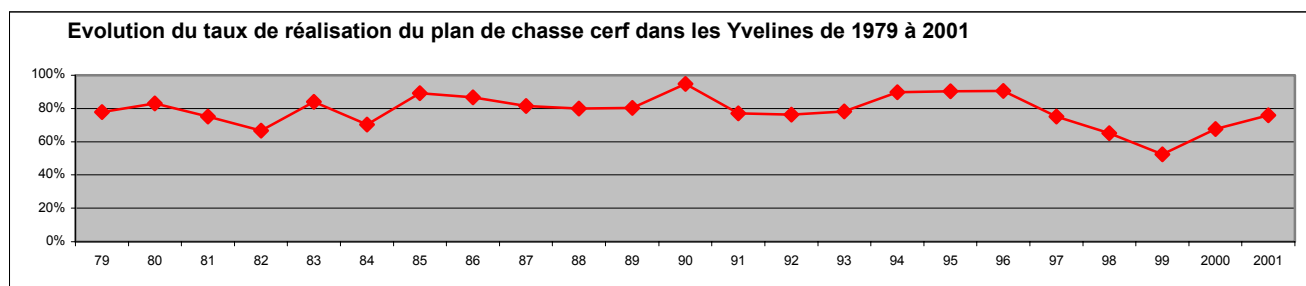
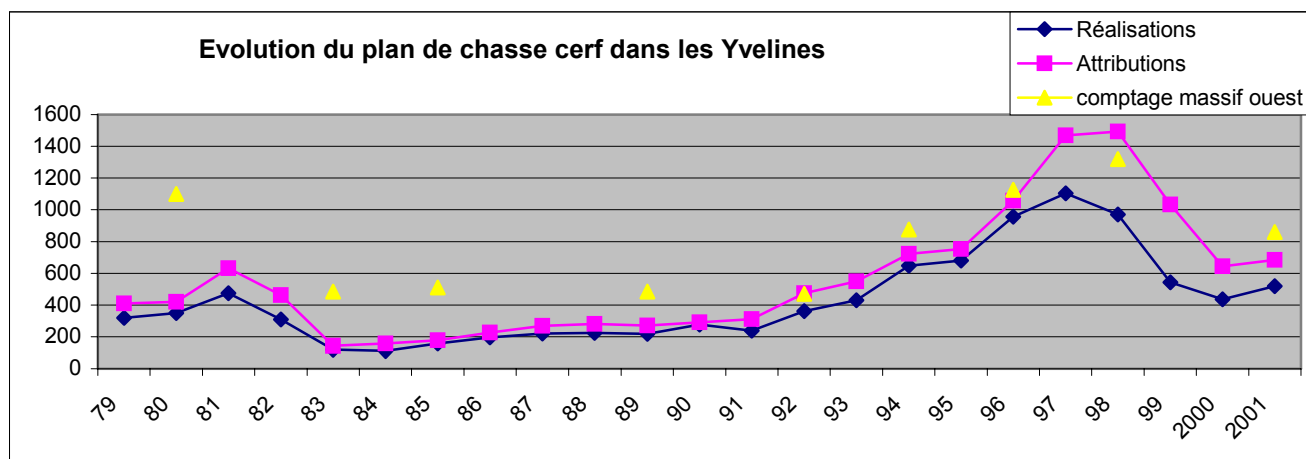


Bilan sangliers 2001/2002

- Très forte augmentation de 15%.
- 2400 sangliers tués en 2001/2002 contre 2.085 l'année d'avant

Bilan de la saison de chasse 2001/2002 en en cerfs

- 521 cerfs et biches réalisés pour 686 attribués (taux de réalisation : 75,6%)
- Les parcs comptent pour 84 animaux réalisés à 100%
- Ceci donne un tableau réel en forêt libre de 437 prélèvements pour 602 attributions.
- Le taux de réalisation s'améliore pour retrouver peu à peu un niveau normal



Séance de réglage de carabines le 7 septembre

A la suite du succès rencontré lors de la journée de réglage de carabines l'an passé, l'association organise une séance de réglage de carabines le samedi 7 septembre. Elle aura lieu sur le site du sanglier courant (carrière du Rossay entre Gazeran et Saint Hilarion).

L'association dispose d'un chevalet de réglage.

Afin de vous éviter des temps d'attente trop longs, nous vous recommandons de vous inscrire auprès du secrétariat (01.30.59.85.07).

30 ans après

La veille de ce 23 Février 2002, le même rêve dans mon sommeil a traversé mon esprit : celui précédant tant d'années auparavant, ma première chasse au grand gibier en battue ; en janvier 1972, invité par un ami entrepreneur en maçonnerie qui avait sans doute quelques idées sur ma future habitation, je me trouvais posté en forêt de l'AIGLE, en espérant tout au plus pouvoir apercevoir quelque ragot ou brocard.

Mais la chance était avec moi ce jour, moi, car c'est une biche (prévue au plan de chasse du matin) que je vis au reboucher s'effondrer sous mes yeux atteinte d'une balle de 270 W. tirée de ma carabine achetée d'occasion quelques semaines auparavant. Ce qui venait de se passer, je n'osais y croire, était-ce vraiment moi qui venais de tirer ?

Le film de cette journée au ralenti, image après image, a longtemps défilé dans mes rêves. Certains pourraient sans doute sourire, mais la tête de cette biche, naturalisée à cette époque, est toujours accrochée à l'un des murs de mon salon, semblant dominer tous les autres trophées que j'ai pu acquérir par la suite.

Ce samedi 23 Février 2002, à D'Huisson-Longueville, charmant village près de la Ferté Allais en Essonne, avaient donc rendez-vous 28 jeunes permis invités par la F.I.C.E.V.Y pour une chasse au grand gibier, et sans doute, pour beaucoup, leur première chasse en battue... en avaient-ils eux aussi rêvé ? Chaleureusement accueillis par François de Surville, et Jean-Marc Dallemagne, aucun d'entre eux ne se fit attendre au moment du « briefing ». Le président Drocourt, après quelques mots de bienvenue et d'encouragements (le temps n'étant pas très clément ce jour là) se félicita de la présence des trois présidents des A.D C.G.G, Messieurs Jouclas, de l'Essonne, Jean-Michel Harmand, du Val d'Oise et Christophe Cromback . Privilège rarissime : j'ai pu voir ce jour-là tout ce beau monde de la chasse, être posté, avec en tout et pour tout, une pibole à la main, mais n'étaient-ils pas tous venus pour encadrer ces futurs chasseurs de grand gibier ? Après un rappel des consignes de sécurité, et des possibilités de prélèvements de la journée, le directeur de chasse, François de Surville souhaita bonne chance à tous. Deux battues silencieuses furent organisées et de nombreux animaux aperçus, dont un beau cerf. Vers 15 heures se termina cette chasse qui s'était vraiment déroulée sans aucun problème.

Pour 27 balles tirées, le prélèvement fut de 3 animaux : 2 chevrillards et un sanglier d'une quarantaine de kilos. Jean-Marc Dallemagne, administrateur de la FICEVY, et initiateur de « l'association jeune », leur suggéra ensuite de dépecer eux-mêmes leur venaison. Le résultat tout à fait honorable, fut à la hauteur du travail de certains de nos « pros ».

Cette journée se clôtura par un sympathique buffet et les conversations se terminèrent fort tard dans la soirée.

Si, inviter un jeune permis à une chasse au grand gibier pour la prochaine saison, ne vous pose, à priori pas de problèmes, nous vous remercions de contacter Jean-Marc Dallemagne – tel 01 34 79 75 40 / Alain Lesourd – tel 01 39 71 69 47 –

L'avenir de notre passion, ce sont eux ! PENSEZ-Y !

Quelques idées de préparation de la saison de chasse 2002/2003

- **S'assurer**
Pensez à souscrire une assurance de responsable de chasse si vous êtes responsables d'un territoire ou d'un groupe de chasseurs. Marie-Claude Calot, qui est juge au tribunal de Chartres nous rappelle qu'elle a du traiter des affaires d'accidents de chasse dans lesquelles les présidents n'étaient pas assurés
- **Vérifier sa pharmacie.**
vous trouverez ci-dessous la composition d'un nécessaire à pharmacie établie par le docteur Alain Lesourd pour faire face aux incidents rencontrés sur le terrain.
- **Régler ses carabines**
A la suite de manipulations et de chocs les carabines se dérèglent. Au sanglier courant, on constate bien des surprises. L'association organise une séance de réglage le samedi 7 septembre. Voir article page 7.
- **Préparer les fiches d'observations lors de vos battues**
La mise en place du bouton sanglier n'est qu'un palliatif financier et désagréable au problème des dégâts. Afin de pouvoir progresser dans la gestion du sanglier, il est nécessaire de pouvoir apprécier les niveaux de population. Les comptages étant très difficiles à effectuer et très aléatoires en matière de résultats, un bon moyen consiste à relever tous les animaux vus au cours de chaque battue organisée sur votre territoire. Vous pourrez dresser une synthèse en fin de saison. N'hésitez pas à mettre en place ce système, il facilite également la bonne disposition des postes. Vous trouverez un modèle dans les pages suivantes. Pour ceux qui souhaitent personnaliser cet état, nous pouvons vous l'envoyer par e-mail (g.bedarida@epos.fr)
- **Construire quelques miradors de battue**
Les miradors du commerce reviennent assez chers. Avec tout le chablis qui continue à traîner dans les forêts, il est facile et peu coûteux de se faire des miradors maison. Voir les plans ci-joints

Liste des conducteurs de chiens de sang de l'UNUCR agréés en FICEVY

L'UNUCR nous communique la dernière liste des conducteurs habitant en FICEVY agréés par l'UNUCR. N'hésitez pas à faire appel à eux s'il vous arrive d'avoir un animal blessé au cours d'une chasse.

| | | | | |
|-------------------|-------|----|----------------|----------------|
| Alain BONGIBAUT | UNUCR | 78 | 01.34.83.80.17 | 06.86.00.32.15 |
| Eric MOQUELET | UNUCR | 78 | 01.34.75.92.04 | 06.14.03.77.10 |
| Nicole BREMOND | UNUCR | 78 | | 06.76.99.92.81 |
| Mr E.LEFEBVRE | UNUCR | 91 | 01.69.90.55.38 | 06.82.80.53.95 |
| Rémi HUIDOBRO | UNUCR | 91 | 01.64.95.05.22 | 06.60.42.53.68 |
| Patrick MESTADIER | UNUCR | 91 | 01.60.80.38.98 | |
| Mr. J.DAUDIER | UNUCR | 91 | 01.60.80.38.98 | |
| J.C. VAN RONSELE | UNUCR | 91 | 01.64.48.90.20 | 06.85.53.06.49 |
| Mme M.C. SAMPIERI | UNUCR | 91 | 01.64.96.17.49 | 06.20.55.39.42 |
| Christophe LCONTE | UNUCR | 95 | 01.34.66.61.05 | 06.03.42.30.09 |

Contenu d'une trousse de premier secours

PANSEMENTS ET ACCESSOIRES

"Kit" pansements compressifs (coussin)
Compresse non tissées 10 x 10 cm
Compresse stériles 30x30
Pansements adhésifs hypoallergéniques (Tricosteril)
Pansement spécial pour doigts (urgo-doigt)
Bandes de gaze extensibles "Nylex" ou « Coban » (collent sur elles-mêmes)
Bandes de maintien « Coheban »
Sparadrap
Gants jetables (indispensables)
Bandage triangulaire 96 x 96 x 130 cm
Bandes de contention (articulations)
Paire de ciseaux à bout pointu
Pince à écharde à bout pointu (ou aiguille stérile pour échardes)
Épingles de sûreté
Couverture de survie (ou normale)

MEDICAMENTS

- Lavage des Plaies :**
Sérum physiologique
- Désinfection :**
Antiseptiques locaux
"Dermaspray", "Hexaseptine", ou "Eau Oxygénée 10 Vol", (antiseptique et hémostatique à la fois)
Éviter les antiseptiques colorants qui peuvent gêner ultérieurement l'examen du médecin
(Les agents antiseptiques ne sont pas stérilisants; ils réduisent le nombre des micro-organismes,)
- Saignement, Hémorragie :**
hémostatiques locaux après lavage et désinfection de la plaie,
"Eau Oxygénée", « Stop-Hemo » (poudre)
"Argostéril Compresse" 10 x 10 cm
- Inflammation :**
antioedémateux, anti-inflammatoire
"ARNICAN" (pommade) : entorse, foulure, hématome
- Brûlures**
"Tulle gras lumière", « Biafine » (en tube)
- Antalgique**
Doliprane, Aspirine, (comprimés à croquer), « Para-lyoc », « Prédalgic » etc...
- Antihistaminique**
Piqûres d'insectes : "Butix" gel, « Aphilan » (comprimés).

POUR NOS CHIENS

Mêmes produits de désinfection et dans une petite trousse à part
Fil de suture avec aiguille courbe
Pince porte-aiguilles ou mieux agrapheuse stérile DG APPOSE UIc (demandez à votre vétérinaire)
Scalpel
Tondeuse à main ou rasoirs jetables
(il faut toujours raser les poils tout autour de la plaie avant lavage et désinfection)

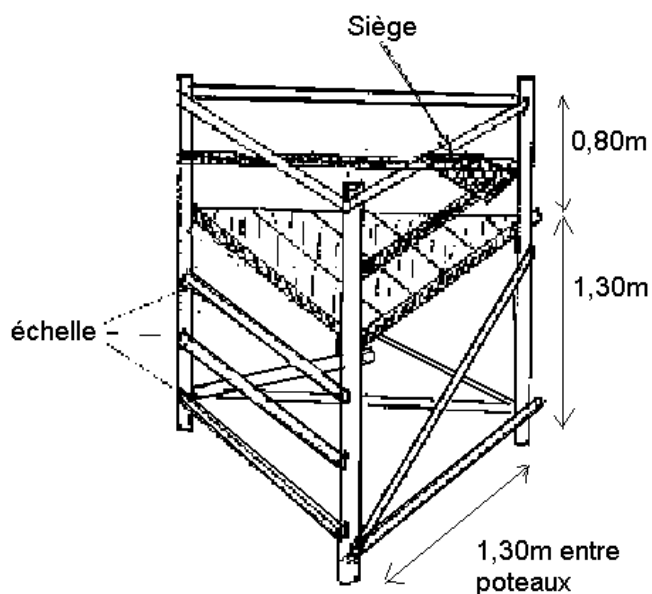
Avec l'aimable collaboration de M.Hervé GUILLON, pharmacien à Argenteuil.

Alain Lesourd

Construction de miradors de battue

Le schéma proposé ici est une construction facile à monter sur une base triangulaire d'1,5 mètre de côté.

Selon les besoins, le plancher se situera entre 1m. et 1,5m. du sol (1,3m est une bonne valeur). La disposition triangulaire permet d'intégrer très facilement un siège dans un angle. La rambarde supérieure est à placer environ à 80/90 cm au dessus du plancher de telle sorte qu'elle serve d'accoudoir quand on est assis. La faible hauteur du plancher dispense de prévoir une échelle (2 barreaux sur le coté opposé au siège suffisent), le chasseur se glissera entre le plancher sous la rambarde sans problèmes. La rigidité de l'ensemble est obtenue par les tirants diagonaux à poser sur chaque face. Ces miradors peuvent être construits avec du chablis de châtaignier et des planches du commerce.



Mirador de battue triangulaire

matériel

Dimension :

- Hauteur du plancher : 1,30 m
- Hauteur de la balustrade : 0,80 m
- Banc positionné à 0,50 m (planche incluse)
- Surface plateforme : environ 1m².
- Largeur interne de la plateforme : 1,30 entre poteaux.
- Poids construit : environ 50 kg

Matériel :

- 3 poteaux de 2,10m
- 13 barreaux de 1,50 m (6 légers et 7 plus costauds)
- 3 diagonales de 1,80 m (rigidité de la structure)
- 7,5 m de planches (2,5 planches de 3m en 30mm d'épaisseur et 20cm de large)

Décomposition des planches utilisées :

- plateforme :
1,55 - 1,40 - 1,20 - 1,05 - 0,80 - 0,60
- banc : 0,60

Précautions de montage :

- angle de 60° à bien calculer
- réaliser des « à plats » sur les poteaux pour la fixation des supports de planchers

Temps de montage :

- environ 2 heures à 2 personnes

Liste des conducteurs de chiens de sang ARGGB

| | | | |
|--------------------|-------|----------------|----------------|
| Rémi DIDIER | ARGGB | 01.64.42.81.24 | |
| Frédérique LEFEVRE | ARGGB | 01.64.99.50.38 | |
| J.P. MARECHAL | ARGGB | 01.39.75.73.34 | |
| Bernard MARGNIER | ARGGB | 02.37.82.07.03 | |
| Gérard MARKARIAN | ARGGB | 02.37.21.44.79 | 06.80.40.56.18 |
| Francis TARDIF | ARGGB | 01.39.65.64.05 | |

